

AUTORISATION PARENTALE DE PRATIQUE AQUATIQUE

Je soussigné.....responsable légal de l'enfant
..... l'autorise à la pratique des activités nautiques (voile,
canoë) sur le lac de Vioreau, et atteste que le jeune est apte à nager au moins 25 m.
Cette attestation est valable uniquement pour la pratique des activités nautiques des stages
organisés par Vioreau Pleine Nature.

Fait à

le

Signature du responsable légal de l'enfant